



Reconnue

ANR Amitié 43

d'intérêt général Bulletin d'informations du comité de l'ANR de la Haute Loire

AVRIL 2025

Siège social : ANR 43, ZA de Laprade, 416 rue Jean Baptiste Lamarck 43700 Saint Germain Laprade. Tél (président) 04 71 08 70 57

Courriel : anr43@laposte.net ou christian.dessalle@anr43.fr

Site internet : anr43.fr

Le billet d'humeur du président



Je voudrais vous faire part de notre indignation à l'ANR et la CFR.

Ne lit-on pas dans la presse : les retraités « ces faux vieux » qui coûtent cher à la société ! Rien que ça.

Certains propos tenus récemment sur les ondes et repris par la presse écrite veulent donner une image fallacieuse des retraités, qui en pleine forme physique, passeraient leur temps en loisirs et plus particulièrement sur des bateaux de croisière. L'idée qu'ils véhiculent est que les retraités, arrivant jeunes et en bonne santé à la retraite, bénéficient jusqu'à 75 ans d'une situation injustifiée qui pèse sur les comptes sociaux et n'a pas lieu d'être. Ceux qui se permettent de dépeindre la vie de ces « faux retraités » sont sans doute dans une situation qui leur permet d'envisager une retraite très confortable et leur fait ignorer la réalité vécue par les retraités dont la pension moyenne est de 1625 € bruts.

Ils ignorent également que d'année en année les retraités subissent une érosion de leur pouvoir d'achat qui sur dix ans, s'élève à 10 %.

Ces propos tendancieux contre s'élèvent l'ANR et la CFR pourraient être traités avec mépris s'ils ne participaient pas plus généralement à une remise en cause latente du modèle social auquel les français sont attachés.

C'est d'autant plus injuste que nos politique qui se goinfrent d'argent public veulent nous faire pleurer quand ils se font prendre les doigts dans la confiture.

L'ANR 43, comparativement à d'autres ANR se porte plutôt bien, mais est en grand danger. Pour avoir une association dynamique, nous avons un besoin urgent de nouveaux bénévoles pour renforcer notre équipe ou à terme remplacer certains, qui formeront les nouveaux. C'est comme cela que notre association fonctionne et pourra fêter dans 2 ans ses 100 ans d'existence, grâce à vous, pourquoi pas continuer.

Sommes-nous devenus amorphes ou tellement indifférents ?

J'ose espérer que non. On peut prendre du plaisir et avoir de la satisfaction à œuvrer selon ses capacités au sein d'une association. Plus on est, moins les tâches sont contraignantes. Nous sommes en recherche de bénévoles pour les voyages, afin de continuer à pouvoir vous en proposer. On recherche aussi 2 personnes à la comptabilité afin de préserver l'avenir. Des formations vont être organisées. Alors courage 3 heures à faire par semaine en commun ou de chez soi, Est ce impossible ? Si oui, ce sera la rupture.



Rappel !...
Retardataires !...
Réglez votre cotisation
2025 !..

LA TRÉSORERIE

ADHÉRENTS !...

N'oubliez pas de régler vos cotisations 2025 avant le 30 avril 2025 !...

Adressez vos règlements dès que possible à ANR 43 ZA de Laprade 416 Rue Jean Baptiste Lamarck 43700 St Germain Laprade

BAREME 2025 (cotisation annuelle)

Je m'abonne à la revue seule

18 €

Adhésion

Personne seule

Couple

J'adhère à l'association sans la revue

23 €

37 €

J'adhère à l'association et je m'abonne à la revue

32 €

46 €

Merci aux nombreux adhérents ayant déjà fait parvenir leur cotisation !...

Pensez au prélèvement ! Envoyez nous un RIB

Le président, les trésorrières et les membres du bureau vous remercient pour votre soutien.

PS: Le reçu fiscal n'est pas à produire lors de la déclaration d'impôts. Il vous sera délivré sur demande des services fiscaux.

Sorties pédestres

Notre activité marche 2025 a redémarré le vendredi 28 mars à Langeac, record battu, 76 marcheurs, 78 à table au CAT pour un très bon déjeuner. MERCI aux copines de Langeac pour l'organisation, puis visite de la belle collégiale.

Le programme 2025 est : vendredi 18 avril : Grazac, vendredi 23 mai : Lantriac, vendredi 27 juin : Cistières, vendredi 25 juillet : Saint Eugénie de villeneuve, vendredi 29 août : Saint Pal de Mons, vendredi 26 septembre : Saint Haon, vendredi 17 octobre : Auzon. Depuis cette année nous organisons 2 marches une de 4 et l'autre de 8 km environ. Ces sorties se veulent amicales, ludiques, gourmandes et culturelles. La marche n'est pas obligatoire, ceux pour qui les pattes arrières ne fonctionnent pas très bien, ils peuvent se consoler avec les pattes de devant au restaurant, C'est avec une grande joie que nous vous accueillerons, aussi, **notez bien les dates qui vous intéressent**, et appelez nous quelques jours avant afin d'organiser un covoiturage éventuel.

Sortie Langeac 2025 groupe des 8 km



Groupe des 4 km



ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE du 4 avril 2025



125 adhérents étaient présents contre 155 inscrits une semaine plus tôt, c'est insupportable. Nous avons du régler les repas. Dorénavant aucune inscription à l'AD ne sera prise en compte sans chèque et celui-ci sera encaissé, sans motif d'absence dûment constaté.

Le président Christian Dessalle a accueilli ses invités, Pierre Beudet président de l'UNRP (police) représentait le pôle des retraités. Christian Rabeyrin président de l'UNPRG (gendarmerie) retenu par ailleurs était excusé. La FNOM (officiers mariniers) et L'UNSOR sous-officiers de réserve, la FGR FP ne sont plus représentés en Haute Loire.

Puis Christian Dessalle a remercié de leur présence ses collègues de l'ANR, Jacques Simonnet administrateur au siège à Paris, Henri Petitallot président de l'Allier, Alain Faubladié président du Cantal excusé était représenté par André Vincent secrétaire du Cantal. Danielle Transon présidente du Puy de Dôme accompagnée de son vice-président Ange Roméo, Gérard Calmard délégué régional Auvergne, Alain Gibert délégué départemental de La Poste et Josette Lassagne déléguée régionale Auvergne de la Tutélaire. Monsieur le maire de Monistrol : Jean Paul Lyonnet excusé ; L'association compte 535 adhérents. En 2024 elle a enregistré 21 nouvelles adhésions et hélas 16 décès à qui le président a rendu hommage en faisant observer une minute de silence.

Après le rapport moral le président a fait partagé un billet d'humeur envers la presse qui relaye honteusement des propos tendancieux de nos politiques à l'égard des retraités. Propos qui pourraient être traités par le mépris, s'ils ne participaient pas plus généralement à une remise en cause latente du modèle social, auquel les français sont attachés.

Le président a souligné le travail fourni par l'équipe en place à savoir : 1992 heures en gestion, secrétariat et permanences (2 fois par semaine à leur siège), et 13253 Km parcourus pour le fonctionnement, activités, visites aux adhérents malades, hospitalisés, dans la détresse et soutien lors d'obsèques conformément à la démarche

MONALISA dont l'ANR 43 est signataire ; Elle siège également au CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie).

Puis le président a donné la parole à son bureau : Régine Bayle pour le rapport d'activités, Josette Benoit pour le rapport financier ainsi qu'à Jean Michel Chanal contrôleur aux comptes : André Mamet également contrôleur aux comptes étant excusé; enfin c'était au tour de Maurice Giraud de la commission Voyages.

La Mutuelle Générale étant excusée, Pierre Crespe président du Comité des Œuvres Sociales aussi excusé était représenté par Jeannine Eymard qui a présenté le COS ainsi que l'AFEH dont elle est la présidente.

Ensuite Alain Gibert le délégué départemental de la Poste a parlé de l'état de santé de La Poste, de sa couverture territoriale et du redéploiement des effectifs .

Enfin Jacques Simonnet administrateur a pris la parole afin de mobiliser les adhérents en matière de solidarité et de la création du guide social,

Après cette matinée très dense Christian Dessalle a déclarée close l'assemblée départementale 2024 le l'ANR de la Haute Loire.



AMICALE VIE

mutuelle de l'Association Nationale de Retraités

13 rue des Immeubles Industriels

75011 Paris

Téléphone : 01 43 79 21 28

Fax : 01 43 79 86 84

amicale-vie@orange.fr

Site : www.amicale-vie.fr

Amicale-Vie : La Mutuelle de l'ANR

•L'OBJET SOCIAL

1. Proposer à ses adhérents un capital-décès exonéré d'impôt, de droits de succession (selon la loi de Finances en vigueur) ou une PTIA (Perte totale et irréversible d'autonomie) jusqu'à 75 ans révolus.

2. Gérer un fonds social : Ce fonds a pour vocation d'aider les adhérents confrontés aux aléas de la vie ou victimes de catastrophes naturelles. Une

aide financière est attribuée à la demande de l'adhérent intéressé, après examen du dossier par la Commission « Fonds social ».

•**LE CONTRAT** Vie entière par tacite reconduction.

•**LE CAPITAL-DECES** Versé 48 h ouvrées après la réception des pièces justificatives.

•**L'OFFRE en 10 points :**

1. Pas d'examen médical, (un simple questionnaire de santé pour les adhérents âgés de plus de 71 ans)
2. Pas de frais de dossier, pas de droits d'entrée
3. Liberté de choix du bénéficiaire (personne physique ou personne morale)
4. Liberté de choix du capital (10 niveaux)
5. Cotisation constante quel que soit l'âge, protection vie entière
6. Doublement ou triplement du capital en cas d'accident
7. Capital exonéré de droits de succession (dans les limites de la législation)
8. Capital versé sous 48h (après la réception des justificatifs nécessaires)
9. Fonds social de solidarité AMV
10. Accompagnement personnalisé

AMV & ANR

une histoire commune de solidarité et de partage

1927 : création de l'ANR, la protection sociale (de la famille) est un des 5 piliers fondateurs

1963 : regroupement des caisses de secours PTT en une société mutualiste dénommée Amicale-Vie (AMV est assurée par la CNP depuis cette date).

1985 : création de la fonction « correspondant » au sein des groupes départementaux ANR

2002 : création du Fonds social de Solidarité AMV

2013 : une nouvelle stratégie est mise en œuvre pour pérenniser la mutuelle et répondre à la concurrence. L'élaboration de cette nouvelle stratégie a été menée, de concert, par AMV, un cabinet d'actuares indépendant et la CNP.

**ANR et AMV ensemble ont un avenir florissant,
nous vous attendons**

Si vous êtes intéressé(e) allez sur le site www.-amicale-vie,fr

VOYAGES 2025

voir les programmes dans les ANR Amitié 43 précédents visibles sur le site ANR 43

SEJOUR EN HAUTE SAVOIE du 22 au 28 juin

(Azuréva La Clusaz - Les Confins)

Complet : 50

ESCAPADE EN QUERCY du 26 au 28 mai 2025

Complet : 53

Croisière sur la Seine du 2 au 6 septembre

Complet : 58

Journée idéale du Facteur Cheval Jusqu'au pied du Vercors

Jeudi 25 septembre 2025

Quasi complet :

VOYAGES 2026

TRAINS LÉGENDAIRES SUISSE (2 cars)

6 jours / 5 Nuits Du 10 au 15 Mai 2026 et Du 05 au 10 Septembre

Jour 1 : Arrivée-Autriche

Départ en autocar en direction du Lac de Constance - Petit-déjeuner et Déjeuner au restaurant en cours de route. Accueil chaleureux en fin d'après-midi devant un cocktail de bienvenue. Présentations et installation à l'hôtel, région Feldkirch. Animation du jour après dîner.

Jour 2 : Rapperswil / Voralpen express / Lucerne

Petit-déjeuner. Visite de la Suisse Centrale. Vous longerez le Lac de Walen, avant d'atteindre Rapperswil où vous prendrez le train des Pré-Alpes (Voralpen Express). Vous roulerez ainsi parmi les montagnes, longerez les lacs de Zug et des quatre cantons pour arriver tranquillement à Lucerne. Déjeuner. Vous visiterez ensuite la ville de Lucerne et son magnifique pont de la chapelle, la superbe Église des Jésuites. Vous rentrerez à l'hôtel en surplombant et logeant les lacs de Zürich et de Walen.

Dîner et logement à l'hôtel. Animation du jour.

Jour 3 : Bernina express / Tiefencastel / Tirano / St Moritz

Petit déjeuner. Découverte d'Engadine, à la fois berceau des sports d'hiver et haute vallée la plus ensoleillée du sud des Alpes. Le canton des Grisons avec ses 150 vallées et ses trois langues reconnues officiellement (l'allemand, l'italien et le Rétho-romanche) est le plus grand des 26 cantons Suisses. À Tiefencastel, vous vous installerez dans le compartiment panoramique (2ème classe) du BerninaExpress et serez éblouis par le paysage du célèbre parcours du col de l'Albula pour atteindre la région d'Engadine, et franchirez le col de la Bernina à 2330 mètres d'altitude pour arriver à Tirano en Italie, où votre chauffeur vous accueillera pour aller déjeuner au restaurant à Tirano. L'après-midi, route vers Engadine pour franchir l'autre versant, et atteindre St Moritz, la station réputée des Alpes. Puis, continuation par le col de Julier pour aller à Tiefencastel et revenir à l'hôtel pour le dîner et logement. Animation du jour

Jour 4 : Feldkirch / Appenzell

Petit déjeuner. Visite de Feldkirch, ville au caractère moyenâgeux avec son château imposant, imprenable, autrefois propriété des Comtes de Montfort. La visite du Musée vous donnera une idée des us et coutumes de l'époque que vous complétez en flânant dans les vieilles ruelles de Feldkirch. Déjeuner à l'hôtel. L'après-midi découverte de la région d'Appenzell en Suisse. La visite de la distillerie Ebnetter à Appenzell vous réjouira, vous y goûterez l'eau de vie produite à base de 42 herbes. Vous ne pourrez pas repartir sans avoir apprécié les maisons en bois peintes du village d'Appenzell. Vous admirerez un paysage splendide sur la vallée du Rhin en rentrant par Stoss et Altstätten.

Dîner et logement à l'hôtel. Animation du jour.

Jour 5 : Les Gorges du Rhin / Vaduz

Petit déjeuner. Le grand fleuve qu'est le Rhin, sera le point fort de votre journée. Tout en le longeant, vous vous dirigerez vers sa source dans le canton des grisons. Départ en train des chemins de fer rhétique (en compartiment extérieur ou intérieur au choix). Vous parcourrez ainsi, une partie du plus beau parcours du train Glacier Express, entre Ilanz, point de départ des gorges du Rhin, « le Grand Canyon Suisse » à Reichenau sur l'embouchure du Rhin supérieur. La profondeur des gorges peut aller jusqu'à 400 mètres. C'est l'un des paysages les plus grandioses de Suisse. Déjeuner. Puis, vous vous dirigerez vers la capitale du Liechtenstein, petite principauté de 160 km². L'architecture de Vaduz est particulièrement variée, vous découvrirez ainsi, en petit train, non seulement la vieille ville mais également la partie moderne, le centre financier. Un film vous expliquant les coutumes de la principauté et vous présentant l'intérieur du château complétera votre balade. Vous rentrerez ensuite tranquillement sur Feldkirch.

Dîner et logement à l'hôtel. Animation du jour.

Jour 6 : Feldkirch / France

Petit déjeuner. Un souvenir vous sera offert dans le bus lors de votre départ vers la France. Déjeuner au restaurant en cours de route. Arrivée en début de soirée dans votre localité.

Le prix comprend :

Le transport en autocar de grand tourisme

La pension complète en hôtel 4* à Feldkirch, en chambre double

Les repas du petit-déjeuner du jour 1 au déjeuner du jour 6 - (Menus 3 plats) Une boisson : 0,2 dl de vin et eau par personne et par repas,

Cafés le midi et l'apéritif le dernier soir

Le cocktail de bienvenue

Le guide accompagnateur pendant le séjour

Les visites guidées mentionnées au programme

Le train du Voralpen-Express de Rapperswil à Lucerne

Le Bernina-Express de Tiefencastel à Tirano en compartiment 2ème classe (3,5 heures)

Le Train rhétique d'Ilanz à Reichenau (trajet de 28 min)

Tour en petit train à Vaduz (durée 35 min) et Présentation d'un film sur la famille princière et l'intérieur du château de la principauté du Liechtenstein L'entrée au musée du château de Feldkirch

Dégustation de l'eau de vie à Appenzell

Animation Francophone en soirée à l'hôtel

L'assurance assistance rapatriement

L'assurance annulation (40 € par personne)

Le prix ne comprend pas :

Le supplément chambre individuelle : + 180 € par personne

Du 10 au 15 Mai 2026 ou Du 05 au 10 Septembre 2026 6 jours

De 45 à 50 pers..... 1365 €

Découverte de la Sicile 10 jours / 9 nuits **du 20/04/2026 au 29 avril 2026**

Jour 1 : Votre région - Gênes

Départ le matin en direction de l'Italie. Petit déjeuner et déjeuner en cours de route. Arrivée au port de Gênes et embarquement pour une agréable traversée vers la Sicile. Dîner à bord et nuit dans une cabine interne à 2 couchettes.

Jour 2 : Journée en mer - Palerme

Petit déjeuner et déjeuner à bord. Journée consacrée à la navigation jusqu'en Sicile. Arrivée au port de Palerme. Accueil par votre guide-accompagnateur. Installation pour 2 nuits dans un hôtel dans les environs de Palerme. Dîner et nuit (le dîner peut être servi froid en cas d'arrivée tardive du navire).

Jour 3 : Palerme

Après le petit-déjeuner, départ pour la visite guidée de Palerme. Visite à pied de la ville avec sa cathédrale, le Palais des Normands, siège du parlement sicilien avec la célèbre chapelle Palatine. Descente sur l'ancien Corso Vittorio Emanuele, pour admirer les superbes façades et palais nobles, les églises baroques... Découverte du marché du Capo. Déjeuner « street food » Retour à l'hôtel, dîner et logement.

Jour 4 : Erice - Agrigente

Après le petit déjeuner, route vers Erice. Le mont Eryx, dénommé aujourd'hui monte San Giuliano est situé à la pointe nord-ouest de la Sicile, une petite ville médiévale très pittoresque et non loin de la ville de Trapani, à une centaine de kilomètres à l'ouest de Palerme. On y trouve le Castello Pepoli et le Castello di Venere qui enferme quelques ruines du temple antique dédié à Vénus Erycine. Continuation vers Agrigente. Dîner et logement.

Jour 5 : Vallée du temple - Piazza Amerina - Catane

Petit-déjeuner à l'hôtel. Visite guidée de la célèbre vallée des temples, exemple unique de l'art grec. Visite du temple de Jupiter, Castor et Pollux et de la Concorde. Continuation pour Piazza Armerina. Déjeuner en cours de route. Visite

guidée de la Villa romaine du Casale, Patrimoine UNESCO, à la découverte de ses superbes mosaïques. Continuation vers Catane ou Taormine.

Installation pour 3 nuits, dîner et logement

Jour 6 : Excursion à Syracuse et Noto

Départ le matin après le petit-déjeuner pour une visite de Syracuse, la plus grande et la plus belle de toutes les cités grecques en Sicile. Visite du parc archéologique, les latomies, l'Oreille de Denys, le théâtre grec et de l'île d'Ortiga avec sa cathédrale et la fontaine Aréthuse. Déjeuner au restaurant. Continuation vers Noto. Merveilleuse, irréaliste, artificielle, baroque, unique, théâtrale... telle est la belle Noto, qui fait partie, avec Raguse, Syracuse ou encore Catane du groupe de villes siciliennes du baroque tardif classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. La ville ancienne, détruite entièrement par un puissant tremblement de terre en 1693, a laissé la place à une ville bâtie à partir du XVIII^{ème} siècle dans un style baroque d'inspiration romaine et espagnole. Promenade en ville et découverte de ses belles églises, comme Saint-François, la cathédrale, Saint-Charles...et des façades des palais des nobles de l'époque, parmi lesquels le palais Nicolaci représente l'apothéose de la fantaisie des artistes locaux. Retour à l'hôtel, dîner et logement.

Jour 7 : Excursion et Taormine

Petit-déjeuner à l'hôtel. Le matin, départ pour une excursion sur l'Etna avec montée jusqu'à 1900m. et visite des cratères éteints des Monts Silvestri. La promenade des cratères Silvestri permet de visiter deux cratères créés en 1892 par l'éruption de l'Etna qui a duré près de six mois. Le cratère le plus élevé s'appelle Silvestri superiore et se trouve à une altitude de 2020 mètres. L'autre cratère est situé à une altitude de 1886m. et s'appelle Silvestri inférieur. Possibilité de réaliser une ascension en jeep avec un guide de haute montagne jusqu'à 2 900 m. (supplément à régler sur place). Déjeuner dans un domaine rural (dégustation de vin inclus). Dans l'après-midi, continuation vers Taormine, la merveilleuse ville située sur un promontoire avec une superbe vue sur l'Etna et la Méditerranée. Visite guidée du théâtre greco-romain. Temps libre pour flâner dans les petites ruelles. Retour à l'hôtel, dîner et logement.

Jour 8 : Cefalu - Monreale - Palerme - embarquement

Petit-déjeuner à l'hôtel. Départ pour Cefalu, pittoresque village de pêcheurs situé au pied d'un haut et imposant promontoire rocheux, riche de petites ruelles et vues sur la mer. Le pays est célèbre dans le monde entier pour sa splendide cathédrale, un des plus beaux exemples de l'architecture d'époque normande. Déjeuner pizza au restaurant. Route vers Monreale pour la visite du Dôme et du cloître. Embarquement à bord du ferry à destination de Gênes. Dîner à bord et nuit en cabines internes à 2 couchettes.

Jour 9 : Journée en mer - Gênes

Petit-déjeuner et déjeuner à bord. Journée consacrée à la navigation jusqu'à Gênes. Débarquement et transfert à l'hôtel situé dans la région de Gênes. Dîner et logement (le dîner peut être servi froid en cas d'arrivée tardive du navire).

Jour 10 : Retour

Petit déjeuner et départ pour la France. Déjeuner en cours de route. Arrivée dans la soirée.

Le prix comprend :

Le transport en autocar de grand tourisme
L'hébergement en hôtels 4* (normes locales), en chambre double
Les traversées maritimes Gênes / Palerme / Gênes en cabines intérieures avec 2 couchettes, salle de bain et WC
Les repas du petit-déjeuner du jour 1 au déjeuner du jour 10 $\frac{1}{4}$ de vin + $\frac{1}{2}$ eau minérale aux repas
Café et fromages pendant les déjeuners (hors bateau et déjeuner « street food »)
1 accompagnateur francophone à disposition du groupe pendant le séjour (du Jour 2 au Jour 7)
Les Audiophones pour toutes les visites guidées
Les droits d'entrée : Palerme : Palais des Normands et Chapelle Palatine, Cathédrale (tombes royales) ; Monreale : cathédrale et cloître ; Agrigente : vallée des temples ; Piazza Armerina : Villa romana del Casale ; Syracuse : zone archéologique Neapolis, cathédrale ; Taormine : théâtre.
Les taxes de séjour - L'assurance assistance rapatriement
L'assurance annulation (60 €)

Le prix ne comprend pas :

Le supplément chambre/cabine individuelle : + 300 € (maximum 7)
Le supplément cabine extérieure aller/retour : + 40 € par cabine
L'ascension en jeep sur l'Etna avec guide Jour 7 : en supplément à régler sur place, +/- 90,00 par pax.
De 50 à 59 pers..... 1865 €

Nous désirons créer une page Facebook et recherchons un adhérent expert DÉFENSE

Électricité

La loi de finances pour 2025 prévoit une hausse de la T.V.A. à 20 % sur les abonnements d'électricité et de gaz à partir de cet été. Actuellement, les abonnements électricité et gaz sont soumis à une T.V.A. de 5,5 %. C'est ainsi qu'un abonnement de 9 KVA au tarif heures creuses et heures pleines qui coûte actuellement 14,19 € T.T.C par mois va passer à 16,14 € T.T.C par mois. Une belle augmentation de + 14 % qui va rapporter des milliards à l'État. Les 34,3 millions de clients électricité et 6,6 millions de clients gaz d'EDF, sans compter les clients des fournisseurs alternatifs, apprécieront. Cette mesure est prise en application de la législation européenne. Par ailleurs, au 1er février 2025, les tarifs réglementés de vente d'électricité ont diminué, avec une baisse moyenne de 15% TTC.

Vous êtes concerné si :

- Vous avez souscrit un contrat d'électricité au tarif réglementé (tarif bleu pour les particuliers notamment),

• Vous avez souscrit un contrat en offre de marché à prix indexé sur les tarifs réglementés d'électricité.

Cela ne nécessitera aucune action de votre part : votre contrat prendra en compte ces nouveaux tarifs. Notez cependant qu'il s'agit d'une baisse moyenne, l'évolution étant différente selon votre option tarifaire, la puissance de votre compteur et votre niveau de consommation.

Parallèlement, au 1^{er} février 2025, le Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité (TURPE) augmente et revient à son niveau d'avant 2022, il passe à 33,70 €/MWh contre 21 €/MWh en 2024. Soit, + 60 %. Tous les consommateurs sont concernés par cette augmentation.

De plus, le TURPE subit au 01/02/2025 une augmentation anticipée exceptionnelle de 7,7 % au lieu du 1^{er} août, date à laquelle elle est augmentée habituellement).

Ne nous avait-on pas dit qu'il n'y aurait aucune augmentation d'impôt pour les particuliers ?

Agirc-Arrco :

Quel changement pour les pensions de retraite à compter de mars ?

Publié le 26 février 2025 (Premier ministre) Des prélèvements sociaux obligatoires (CSG, CRDS...) sont appliqués sur les pensions complémentaires du privé de l'Agirc-Arrco. Le taux affecté pour ces prélèvements est actualisé lors du versement de mars de votre retraite complémentaire ; ce taux est calculé en fonction de votre dernier avis d'impôt sur le revenu. Ce taux peut évoluer, ainsi que le montant net de votre retraite complémentaire. Il existe 4 taux de CSG pouvant être appliqués sur le montant brut des pensions : taux zéro ; taux réduit (3,8 %) ; taux médian (6,6 %) ; taux normal (8,3 %). Pour l'année 2025, le taux de CSG appliqué dépend des revenus indiqués sur votre déclaration 2024 et sur votre avis d'imposition 2024.

Fin du remboursement des tests Covid en pharmacie

Publié le 27 février 2025 - (Premier ministre) À partir du 1^{er} mars 2025, les tests de dépistage de la Covid-19 en pharmacie ne sont plus remboursés par l'Assurance maladie. Arrêté publié au Journal officiel du 22 février 2025 portant abrogation de diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. Cette décision, prise par le ministère de la Santé, marque la fin d'une période où ces tests étaient intégralement pris en charge (soit environ 16,50 €) par l'Assurance maladie. Les autotests, bien que non remboursés, restent une option accessible pour un dépistage rapide et fiable. Les personnes vulnérables, les personnes âgées ou les personnes en affection longue durée continueront de bénéficier d'un remboursement sur prescription médicale.



Simple coïncidence ?

Pourquoi, Claire et Louis, le couple parfait, ne se sépareront jamais ?

Parce que si Claire perd l'ouïe, Louis ne verra plus clair.

N'oubliez pas de consulter nos sites ANR43 ou ANRsiège

Le niveau de vie des retraités baisse malgré une hausse continue des cotisations depuis 50 ans.

Si le taux de cotisation pour la retraite du régime général et complémentaire d'un salarié a quasiment doublé depuis 1975, le niveau de vie des retraités par rapport aux actifs se réduit. Que constatons-nous ?

Une hausse continue du taux de cotisation retraites

En 2025, le taux de cotisation du régime général (CNAV, Caisse nationale d'assurance vieillesse) sous le plafond de la Sécurité sociale est de 17,87%, dont 10,57% supportés par l'employeur mais qui bénéficie, sous certaines conditions, de réduction de charges en-dessous de 1,6 fois le smic. À cela s'ajoutent pour un salarié non-cadre du privé les cotisations du régime complémentaire Agirc-Arrco* qui s'élèvent à 10,02% (6,01% à la charge de l'employeur). Dit autrement, en cumulant cotisations CNAV et Agirc-Arrco, près de 28% de la rémunération brute d'un salarié sert au financement des retraites.

Rappelons que dans le système par répartition, ce sont les actifs qui financent directement les pensions des retraités actuels. Or, le système de retraites a été inventé à une époque où il y avait peu de retraités par rapport aux actifs. On pouvait financer les retraites avec des cotisations modérées. Mais au fil du temps le déséquilibre démographique s'est renforcé. Conjugué avec la hausse de l'espérance de vie, le système se trouve déséquilibré. Si le taux de cotisation des actifs n'a cessé d'augmenter au fil des années pour corriger les déséquilibres du système de retraite, ce n'est pas le cas des pensions qui, rapportées aux derniers salaires perçus, diminuent de manière inéluctable génération après génération. C'est ce que l'on appelle le taux de remplacement à la liquidation, calculé plus précisément comme le rapport entre la pension nette versée au moment de la retraite et la moyenne des 12 derniers salaires nets perçus.

Le recul du taux de remplacement tient en partie à l'augmentation du nombre de retraités plus rapide que l'augmentation du nombre d'actifs ces dernières années. En 1965, la France comptait encore 4,29 actifs pour un retraité. Au fur et à mesure, ce ratio a fondu pour s'établir à 2 en 2004 puis à 1,7 en 2021. Et la tendance devrait se poursuivre pour atteindre 1,4 actif pour un retraité à horizon 2070. Les taux de cotisation ne donnent qu'une image partielle des contributions financières au système de retraite. En effet, pour limiter l'augmentation des cotisations vieillesse, d'autres canaux sont sollicités, à l'image des ITAF (impôts et taxes affectés) ou de la CSG qui représentent 14% des ressources de la CNAV. Les cotisations restent néanmoins la première source de financement du système puisqu'elles représentent les deux tiers des recettes (66,6%).

Pourquoi ne pas envisager d'autres sources de financement pour notre système de répartition si envié ?

**Quand on gagne du blé,
nos rêves céréalisent ?**

